

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à 18H, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 1^{er} avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

Etaient présents : **CUSIN-PANIT** Stéphanie, **BONNEAU** Denis, **BUVIN** Nicole, **PERCHE** Philippe, **PASQUET** Yolande, **LESPINASSE** Damien, **GILBERT** Aurélie,

Pouvoirs : **BERGONHE** Emilie pour PERCHE Philippe, **PERRIER** Olivier pour CUSIN-PANIT Stéphanie, **DOURBIAS** Josette pour BONNEAU Denis, **CHEVALLIER** Nicolas pour PASQUET Yolande,

Absent : **EMMENDOERFFER** André

Secrétaire de séance : Damien LESPINASSE

34-2025 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025

Madame le Maire présente à l'assemblée le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 MARS 2025.

Monsieur PERCHE demande que soit ajouté à la 1^{ère} délibération du CM du 11 mars :

« M. Perche a demandé à Monsieur Bonneau quelle quantité de remblai appartenant à la mairie de Hérisson lui a été gracieusement donné sur décision de Madame le Maire ? La réponse de Monsieur Bonneau 200 à 300 mètres cubes. M. Perche rajoute que la valeur du m³ de remblai sur plateforme stabilisée était de l'ordre de 10 à 15€ du m³.

Voix Pour : 3 (Mme Bergonhe, Mme Gilbert, M. Perche) et 9 abstentions »

Monsieur PERCHE demande que soit ajouté à ses propos dans les questions diverses « Il s'étonne des 7 000 € payés pour les travaux d'espaces verts au Camping et demande si la dépense ne devait pas passer en conseil municipal »

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

A l'UNANIMITE

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 MARS 2025 avec les modifications demandées par M. PERCHE.

35-2025 FIXATION DES TAUX TAXES LOCALES DIRECTES

Par délibération en date du 26 mars 2024, la municipalité a fixé les taux des impôts comme suit :

- TH (sur les résidences secondaires) : 24%
- Taxe foncière (bâti) : 40.48 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42 %

Madame le Maire propose de ne pas modifier ces taux pour l'année 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

A l'UNANIMITE

DECIDE de garder les taux de l'année 2024 pour l'année 2025.

36-2025 AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNE

Mme le Maire présente l'affectation des résultats pour le budget 2025 de la commune :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté 2023 : 467 938.10 €

Résultat de l'exercice 2024 : 158 851.11 €

Situation Nette au 31/12/24 : 626 789.21 €

INVESTISSEMENT :

Résultat reporté 2023 : 135 287.31 €

Résultat de l'exercice 2024 : - 81 587.86 €

Situation nette au 31/12/24 : 53 699.45 €

Restes à réaliser Dépenses : 427 814.66 €

Restes à réaliser Recettes : 222 360 €

Solde des Restes à réaliser : - 205 454.66 €

Résultat d'investissement après incorporation des RàR : - 151 755.21€

Total du titre au compte 1068 : 151 755.21 €

Résultat de fonctionnement à reporter au 002 pour 2025 : 475 034 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

A l'UNANIMITE

- **DECIDE** de la reprise des résultats comme présentée.

37-2025 AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET CHATEAU

Mme le Maire présente l'affectation des résultats pour le budget du Château 2025 :

FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté 2023 : 12 198.32 €

Résultat de l'exercice 2024 : 17 637.12 €

Situation Nette au 31/12/24 : 29 835.44 €

INVESTISSEMENT :

Résultat reporté 2023 : 3 824.56 €

Résultat de l'exercice 2024 : 347.64 €

Situation nette au 31/12/24 : 4 172.20 €

Restes à réaliser Dépenses : 18 000 €

Restes à réaliser Recettes : 0 €

Solde des Restes à réaliser : - 18 000 €

Résultat d'investissement après incorporation des RàR : - 13 827.80 €

Total du titre au compte 1068 : 13 827.80 €

Résultat de fonctionnement à reporter au 002 pour 2025 : 16 007.64€

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

A l'UNANIMITE

- **DECIDE** de la reprise des résultats comme présentée.

38- VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL COMMUNE 2025

Madame le Maire présente le budget prévisionnel de la Commune pour l'année 2025. Ce budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Le budget est équilibré ainsi :

Section de FONCTIONNEMENT :

- DEPENSES : 1 303 481 €
- RECETTES : 1 303 481€

Section d'INVESTISSEMENT :

- DEPENSES : 1 214 689.66 €
- RECETTES : 1 214 689.66 €

Les Restes à réaliser s'élèvent à :

- Dépenses : 427 814.66€
- Recettes : 222 360.00 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 264 965 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Voix Pour : 10

Voix Contre : 0

Abstention : 1 (Nicole BUVIN)

- **ADOpte** le Budget prévisionnel de la Commune pour l'année 2025.

Madame le Maire indique que le budget a été étudié en Commission des Finances du 1^{er} avril 2025. Mme Buvin dit qu'elle s'est rendue à l'AG des Eglises Peintes et que la Commune n'a pas réglée sa cotisation de puis 2 ans. Mme le Maire lui répond que le nécessaire sera fait. Mme Buvin ajoute que rien n'est prévu pour les places et le Clocher, Mme le Maire lui répond que les travaux des Places de la République et Joseph Lesage ainsi que les travaux du Clocher St Sauveur sont inscrits dans le RCVCB prochainement signé avec le Conseil Départemental.

39-2025 VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL CHATEAU 2025

Madame le Maire présente le budget prévisionnel du Château pour l'année 2025. Ce budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Le budget est équilibré ainsi :

Section de FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 16 007.64 €

RECETTES : 16 007.64 €

Section d'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 40 007.64 €

RECETTES : 40 007.64 €

Les Restes à réaliser s'élèvent à :

Dépenses : 18 000€

Recettes : 0 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 11 007.64€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

A l'UNANIMITE

- **ADOpte** le Budget prévisionnel du Château pour l'année 2025.

Madame le Maire ajoute que le budget a été présenté à Mme Bardot et M. Santais, de l'association SCH et qu'il n'y a pas eu de remarques.

40-2025 Tableau des effectifs au 01/02/2025

Madame le Maire propose le tableau des effectifs suivant :

Grade	h/hedo	T	S	C	Situation
Rédacteur Territorial	35h		1		1 agent
Adjoint principal 1ere classe	35h				Vacant
Adjoint administratif principal 1ere classe	35	1			1 agent
Adjoint administratif principal 1ere classe	10.50				Vacant

Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	17.5				Vacant
Adjoint administratif	35	1			1 agent
Adjoint administratif	20			1	1 agent
Adjoint technique	35		1	1	2 agents
Adjoint technique	30	1			1 agent
Adjoint technique	19		1		1 agent
Adjoint technique	12	1			1 agent

T : titulaire, S : stagiaire, C : contractuel

Madame le Maire rappelle qu'un emploi contractuel complète les effectifs sur un accroissement temporaire d'activités au service technique pour 30h par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'UNANIMITE

- Adopte le tableau des effectifs tel que présenté
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune

M. LESPINASSE demande s'il ne faut pas supprimer les postes vacants. Mme GILBERT répond qu'il est préférable de garder des postes vacants au cas où et qu'il n'y a pas d'incidence sur le budget. 9 agents sont présents dans les effectifs pour 7.06 Equivalent Temps Plein. Mme le Maire précise que 2 agents sont partiellement mis à disposition à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, 1 agent est partiellement mis à la disposition du SIRP, et 1 agent est mis à disposition à l'Agence Postale. Les salaires de la mise à disposition de ces 4 agents sont remboursés à la commune.

M. Perche demande où est le poste de l'agent en disponibilité, Mme le Maire lui répond qu'il s'agit du poste d'Adjoint Technique à 35h actuellement occupé par un agent contractuel pour 1 an.

41-2025 Aménagement Place derrière la Mairie : Demande d'aides financières

Madame le Maire rappelle qu'en séance du 3 décembre 2024, la commune a retenu l'offre du cabinet de géomètre ALTER GEO pour le projet d'aménagement de la Place derrière la Mairie.

4 000 m² de friche sont actuellement abandonnés entre l'EPHAD et l'arrière de la mairie. Afin de désengorger le centre bourg historique, des poches de stationnement seraient créées. Cet espace pourrait également recevoir des manifestations culturelles, artistiques, dont pourraient aussi bénéficier les pensionnaires de l'EPHAD. Un cheminement piéton permettrait la mobilité vers le centre médiéval mais également vers la forêt bordant le site, avec une découverte d'un éco verger financé par l'OFB.

Madame le Maire propose de solliciter les aides suivantes :

- Conseil Département dans le cadre du RCVCB
- Les Fonds Européen sur un appel à projet
- La Région sur le dispositif du Villages remarquable

Après avoir présenté l'aménagement et le chiffrage, elle propose le plan de financement ci-après :

Nature travaux	Dépenses HT	Recettes	Montant	%
MOE	12 250	CD03 (RCVCB)	76 816.50	30
Travaux	243 805	LEADER	60 000.00	23.43
		REGION	68 027.50	26.57
		Autofinancement	51 211.00	20
TOTAL	256 055		256 055	100

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Voix pour : 10

Voix contre :

Abstention : 1 (Damien LESPINASSE)

Ne prend pas part vote

APPROUVE le plan financier présenté

AUTORISE Mme le Maire à solliciter les subventions

M. Perche indique l'enveloppe initiale de la commune était de 140 000 €HT. Le projet présenté par Altergéo propose une voie centrale en bicouche avec des bordures pour faciliter l'entretien et une reprise des eaux de pluie par canalisation, des stationnements en épis, une aire de stationnement enherbée, des bordures longeant l'arrière de l'EHPAD pour protéger le mur des projections des véhicules ; en raison de subventions pouvant aller à 80% du projet, il a proposé que l'enveloppe dédiée à cet aménagement qualitatif soit portée à 250 000 €.

M. Lespinasse dit que le projet de départ avait 20 places et qu'il n'y a pas de places supplémentaires. M. Perche répond que le projet final propose une aire de délestage. Mme Buvin demande combien de places sont attribuées au personnel de l'EHPAD, Mme le Maire répond qu'une dizaine de places sont réservées et qu'un panneau l'indiquant sera mis en place.

M. Perche indique que l'EHPAD a bien accueilli le projet car il améliore le cadre de vie des résidants.

M. Lespinasse demande où pourront se garer les agents de la commune. Mme la Maire lui répond que le stationnement du personnel de la mairie ne devrait pas poser de problème sachant que le parking derrière la mairie sera principalement utilisé en dehors des horaires des agents.

42-2025 CHOIX DES MISSIONS SPS ET CT et DAIGNOSTICS AMIANTE ET PLOMB pour l'AMENAGEMENT DE L'AGENCE POSTALE

Madame le Maire présente les résultats des consultations des missions annexes au marché public pour l'aménagement de l'Agence Postale :

Montant TTC

	Créasynergie	APAVE	SOCOTEC
Diag Plomb	660.00	1 020.00	
Diag Amiante	1 355.00	3 096.00	
Mission SPS	2 670.00	2 310.00	3 124.80
Mission CT		2 694.00	3 840.00

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Voix Pour : 10

Voix Contre : 0

Abstention : 1 (Damien LESPINASSE)

DECIDE de choisir pour :



- Le diagnostic Plomb la société Crésynergie
 - Le diagnostic Amiante la société Crésynergie
 - La Mission SPS la société APAVE
 - La Mission CT la société APAVE

43-2025 CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX de la COMMUNE Place Joseph Lesage par l'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL de la Vallée du Cœur de France

Madame le Maire indique la nécessité de renouveler la convention de mise à disposition des locaux communaux situés Place Joseph Lesage à l'OTI de Montluçon pour son activité estivale du 1^{er} avril 2025 au 31 octobre 2025

Après avoir donné lecture de la convention annexée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la modification

44-2025 COUPE DE BOIS

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. C. DUMESTRE de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'UNANIMITE du report de la coupe en 2026.

ETAT D'ASSIETTE :

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, REG Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase.

² Décision du propriétaire : Inscription/Report/Suppression

45-2025 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DONNEURS DE SANG BENEVOLES LOUROUX-HODEMENT/SAINTE-CAPRAIS/HERISSON

Madame le Maire donne lecture du courrier Association des donneurs de sang qui sollicite une subvention pour pérenniser leurs actions de collecte sur le territoire local.

Elle propose d'allouer une subvention de 200 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

A l'UNANIMITE

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 200 € à l'association des Donneurs de Sang bénévoles Louroux-Hodement/Saint-Caprais/Hérisson
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune

M. Lespinasse dit qu'il ne faudrait pas donner tous les ans. Mme Buvin répond que c'est tout à fait possible pour une association d'intérêt public.

46-2025 COTISATION AU CENTRE SOCIAL PAYS DE TRONCAIS VAL DE CHER

Madame le Maire donne lecture du courrier du Centre Social Pays de Tronçais Val de Cher.

Le centre Social intervient sur le territoire pour :

- Développer des participations et pouvoir d'agir des habitants
- Développer la vie sociale dans les territoires isolés
- Faciliter l'accès et le recours au droits
- Promouvoir et accompagner l'engagement et le développement associatif
- Pérenniser les services à la population dans le champ de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- Promouvoir les actions en direction du public senior

Le montant de la participation est de 1 128 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

A l'UNANIMITE

- **DECIDE** de verser une cotisation de 1 128 € au Centre Social Pays de Tronçais Val de Cher

Mme Buvin dit que le conseil municipal n'a jamais de retour des réunions du Centre Social alors qu'il y a un représentant de la commune.

INFORMATIONS

Point sur les travaux en cours :

- Rénovation du commerce Rue de Gateuil ;
- Aide bénévole de Monsieur Daniel Rochelet, architecte, pour la maison de soins : production de plans et du cahier des charges pour les entreprises
- Nettoyage des fossés des routes goudronnées par l'entreprise Chatard
- En régie : tontes, taille des espaces verts ; préparation du camping avant ouverture le 01/04 ; plantation dans les venelles à partir de mi-avril

Réunion des commissions municipales :

- Commission finances le 01/04 : analyse financière 2014-2024, préparation budget 2025

Conseil d'école du 03/04 : Mme Gilbert indique que la réunion a porté sur la carte scolaire et la fermeture d'une classe à Hérisson. Mme le Maire et Mme Gilbert ont été contre la fermeture d'une classe à Hérisson et favorables à un regroupement de tous les élèves du RPI à l'école de Hérisson, conformément à la demande majoritaire des parents d'élèves et des enseignants. Devant une autre fermeture de classe prévue pour la rentrée de 2026, certains élus ont indiqué qu'ils pourraient soutenir un rassemblement de tous les élèves à l'école de Herisson à la seule condition que l'Inspectrice d'Académie, s'engage à ne plus

supprimer de poste sur 3 ans. Une réponse est donc attendue.

Réunion avec l'UTT de Cérilly le 24/3 réunion pour stationnement rue Gambetta et places
Réunion publique le 05/04 qui a réuni 27 habitants et 3 élus :

- Gestion des déchets : après le rappel des modalités de ramassage des différents types de déchets et l'évocation des problèmes récurrents rencontrés, les participants ont posé différentes questions en direction du SICTOM et de la municipalité et proposé des solutions dont une matinée citoyenne de nettoyage avec tous les élus le 17/05, rdv à 9h00 devant l'EHJG
- Stationnement en centre bourg : stationnement à délimiter Place Harpignies, stationnement unilatéral demandé Rue des Jardins, sécuriser la sortie de la Rue de Gateuil, recul des potelets place Joseph Lesage pour créer 5 places en épis dont 1 PMR, sens unique depuis la Rue Gambetta vers les places pour sécuriser la circulation, stationnement à revoir Rue Gambetta, demande de test de la piétonnisation des places le dimanche, demande de potelets en métal Avenue Marcellin Simonnet après deux ans de test concluant avec des potelets bois, proposition de signaler un parking sur les terrains constructibles à Crochepot avec accès piétons dans le bourg via le Parc Bignon

Rencontre avec les acteurs culturels de la compagnie Ton und Kirschen qui propose une représentation de « The open door » le 11/07 sur le parking du château (pas de financement sollicité)

Demande d'achat de 1800 m² sur la parcelle communale constructible pour un couple avec enfants. Une rencontre avec ce couple est nécessaire.

Départ du locataire de l'appartement au-dessus de l'épicerie le 30/06

Associations des Eglises Peintes : Mme Buvin dit que la commune n'est pas très active et que les cotisations ne sont pas réglées.

Parking à Châteloy : l'emplacement des conteneurs pourrait être déplacé au fond du parking car il y a de mauvaises odeurs. Pour que le camion du SICTOM puisse passer, suggestion de faire un passage qui ferait le tour du champ. Denis Bonneau répond que cela va coûter cher et l'hiver c'est très mouillé. Proposition de laisser les conteneurs l'hiver sur le haut du parking et l'été les déplacer en bas du champ.

SEA Vallon en Sully : M. Bonneau indique que les finances du SEA ne se portent pas bien. Les travaux d'assainissement sur Hérisson devraient être lancés en juin. Une demande pour éviter la période de la Brocante fin août sera faite auprès du SEA.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Séance levée à 20h15.

Le Secrétaire de Séance
 Damien LESPINASSE

Le Maire
 Stéphanie CUSIN-PANIT